

LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Afrique du Sud

Rapport national



PARADIGM
INITIATIVE



LONDA 2025

Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique

Rapport produit et publié par Paradigm Initiative
Avril 2026

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales sous n'importe quelle forme, à condition que le crédit approprié soit accordé aux éditeurs et que l'œuvre soit présentée sans aucune déformation.

Copyright ©2026 Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria.
media@paradigmhq.org
www.paradigmhq.org



Licence Creative Commons Attribution
- Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de
Modification (CC BY-NC-ND)

ISBN: 978-978-68-6631-4



Afrique du Sud

Par Claire Dehosse, Pheny Sekati et Sophie Smit d' ALT Advisory

RÉSUMÉ

L'année 2025 a été marquée par des initiatives réglementaires ambitieuses, notamment la publication du projet de livre blanc sur les services de médias audio et audiovisuels et la sécurité en ligne, ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles et de la surveillance par l'Autorité de régulation de l'information en Afrique du Sud. Cependant, des lacunes persistent en matière de connectivité, de culture numérique, de sécurité en ligne et d'accès équitable. Cela illustre la nécessité continue d'une collaboration soutenue entre les différentes parties prenantes, as-

sortie de mesures de responsabilisation imposées au gouvernement et aux plateformes technologiques, parallèlement à la mise en œuvre de garanties visant à faire progresser les droits numériques et l'inclusion. Les principales conclusions soulignent les progrès réalisés dans l'expansion du haut débit mobile et de la couverture 4G, le renforcement du mandat de l'Autorité de régulation de l'information et une plus grande sensibilisation aux droits numériques. Des défis persistent, notamment le coût élevé des données, le manque de fiabilité des infrastructures, le

faible niveau de culture numérique, la violence en ligne fondée sur le genre, les risques associés aux technologies émergentes telles que l'IA et les identités numériques, ainsi que l'effet dissuasif potentiel des nouveaux cadres réglementaires.

Ce rapport a été élaboré à partir d'une recherche documentaire approfondie, dont les résultats ont ensuite été comparés aux indicateurs clés énoncés dans la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. L'indice de notation, présenté ci-dessous, a ensuite été utilisé pour attribuer à l'Afrique du Sud une note pour chaque indicateur clé. La somme des notes de chaque indicateur constitue la note totale, qui reflète la situation globale des droits numériques en Afrique du Sud. Sur la base de ces conclusions, l'Afrique du Sud s'est vu attribuer une note de 47 sur 60 dans l'indice de notation, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2024.¹

Cette amélioration est en partie attribuable aux efforts du gouvernement visant à étendre l'inclusion numérique et à accroître la diffusion de l'information par le biais des technologies numériques dans les zones mal desservies, parallèlement à des progrès progressifs

dans l'élaboration de politiques liées aux technologies émergentes.

Des recommandations clés sont proposées, sur la base des développements susmentionnés et des conclusions du Score Index. Ces recommandations comprennent l'élargissement d'un accès à Internet abordable et équitable et l'amélioration des initiatives en matière de culture numérique. Un renforcement de la supervision des systèmes de surveillance, de protection des données et d'accès à l'information est nécessaire, parallèlement à des protections plus claires de la liberté d'expression et à une réglementation rigoureuse de la désinformation et de la fausse information. Les efforts visant à lutter contre la violence en ligne fondée sur le genre devraient être renforcés par des campagnes de sensibilisation, des mécanismes de signalement et des recours juridiques accessibles. Parmi les autres priorités figurent l'amélioration de la sécurité des journalistes en ligne, le renforcement des pratiques de vérification des contenus, l'investissement dans des infrastructures numériques sécurisées et la promotion d'une participation civique continue aux processus politiques et législatifs afin de soutenir une gouvernance numérique inclusive et respectueuse des droits.

1. Voir ci-dessous, page 21.

Introduction

Depuis 2016, l'Afrique du Sud a établi des bases juridiques solides pour les droits numériques – notamment en adoptant des lois sur la cybercriminalité et la protection des données, des mesures de protection contre la violence de genre en ligne et des cadres politiques progressistes. L'engagement de la société civile dans le pays est fort et a contribué à renforcer la sensibilisation et la responsabilité dans ces domaines. L'Afrique du Sud continue de jouer un rôle influent dans l'élaboration des droits numériques à travers le continent.

Cependant, des lacunes persistantes subsistent depuis une décennie. La fracture numérique perdure: le coût élevé des données, l'approvisionnement électrique peu fiable et les faibles taux d'alphabétisation numérique continuent de limiter l'accès significatif aux espaces en ligne, en particulier pour les communautés rurales, les femmes et les ménages à faibles revenus.² Plusieurs initiatives gouvernementales visant à renforcer et à contrôler la réglementation des préjudices en ligne et des espaces numériques ont été mises en œuvre ces dernières années,

certaines étant critiquées pour risquer de criminaliser la désinformation et d'imposer des obligations trop larges aux plateformes en ligne.³ Cela met en évidence les tensions persistantes entre la régulation des préjudices en ligne et la protection de la liberté d'expression en Afrique du Sud. Les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle (IA), les identités numériques et les deepfakes compliquent encore davantage le paysage, présentant à la fois des opportunités d'inclusion et des risques de discrimination, de surveillance et d'exclusion.

2. Gillwald et Mthobeni, « The state of ICT in South Africa » (2018) <https://researchictafrica.net/research/state-of-ict-in-south-africa/> (consulté le 21 novembre 2025).
3. Nicole Fritz et Justine Limpitlaw « OPINION | Équilibre entre liberté et sécurité : le débat sur la réglementation en ligne exige une surveillance » (2025) <https://www.news24.com/opinions/columnists/opinion-balancing-free->

Accès à Internet et perturbations

À la mi-2025, la population sud-africaine a atteint 63,1 millions d'habitants,⁴ le taux de pénétration d'Internet passant de 74,7 % en 2024 à 78,9 %⁵.

Cependant, la fracture numérique reste importante.⁶ Les communautés rurales ne disposent pas d'accès à Internet à domicile, et les disparités de revenus continuent de limiter à la fois la possession d'appareils et l'accès aux données.⁷ Même là où la couverture est disponible, un « fossé d'utilisation » persistant, dû à des contraintes financières et à une culture numérique limitée, empêche de nombreuses personnes de participer pleinement à la vie en ligne.⁸ La qualité du service

s'améliore, mais les coupures de courant fréquentes obligent les opérateurs à recourir à des systèmes de secours coûteux, ce qui entraîne des perturbations dans l'accès aux services qui touchent de manière disproportionnée les ménages à faibles revenus et les zones rurales, renforçant ainsi les inégalités existantes en matière d'accès significatif à Internet.⁹

Le projet phare SA Connect, lancé l'année dernière, n'a à ce jour pas atteint les objectifs fixés en raison de contraintes budgétaires.¹⁰ Toutefois, le ministère des Communications et des Technologies numériques a alloué 710 millions de rands, soit environ 42,4 millions de dollars, en 2025 au programme pour l'exercice financier 2025/2026.¹¹ De plus, en mai 2025, le Trésor a lancé la phase II de l'opération Vulindlela afin d'inclure de nouveaux domaines prioritaires tels que la lutte contre les inégalités spatiales, le renforcement des performances des collectivités locales et la

dom-and-safety-online-regulation-debate-demands-oversight-20251015-0901 (consulté le 23 novembre 2025).

4. StatsSA « Estimations démographiques semestrielles 2025 » (2025) <https://www.statssa.gov.za/publications/P0302/P03022025.pdf> (consulté le 22 novembre 2025).
5. Data Reportal « Numérique 2025 : Afrique du Sud » (2025) <https://datareportal.com/reports/digital-2025-south-africa> (consulté le 21 novembre 2025).
6. ICASA « Un pas de plus vers une Afrique du Sud connectée où personne n'est laissé pour compte » (2023) <https://www.icasa.org.za/news/2023/a-step-closer-to-achieving-a-connected-south-africa-where-no-one-is-left-behind> (consulté le 21 novembre 2025).
7. GSMA « Driving Digital Transformation of the Economy in South Africa Opportunities, policy reforms and the role of mobile » (2024) https://www.gsma.com/about-us/regions/sub-saharan-africa/wp-content/uploads/2024/11/GSMA_South-Africa-Report_Nov-2024-FINAL-VERSION (consulté le 21 novembre 2025).
8. Id.
9. Id.
10. Nicola Mawson « SA Connect relancé avec le soutien du secteur privé » (2025) <https://www.itweb.co.za/article/sa-connect-rebooted-with-private-sector-support/o1Jr5MxPOQmMKdWL> (consulté le 25 novembre 2025.)
11. Parlement « Le ministre des Communications du Parlement alloue 710 millions de rands au programme SA Connect dans le budget 2025/26 » (2025) <https://www.parliament.gov.za/news/communications-minister-allots-r710-million-sa-connect-programme-2025-26-budget> (consulté le 21 novembre 2025).

promotion de la transformation numérique.¹² Cela pourrait contribuer à réduire le fossé en matière d'utilisation, bien que son impact n'ait pas encore été démontré dans la pratique.

Liberté d'expression

en ligne et accès à

l'information

L'Afrique du Sud continue de bénéficier d'un environnement législatif favorable qui protège la liberté d'expression et l'accès à l'information. En 2025, le gouvernement a publié un projet de livre blanc sur les services de médias audio et audiovisuels et la sécurité en ligne (livre blanc) qui, bien que destiné à lutter contre les préjudices numériques, a été critiqué pour proposer un cadre régle-

mentaire d'octroi de licences trop large pour les plateformes en ligne. Si le livre blanc est adopté sous sa forme actuelle, il pourrait restreindre la liberté d'expression légitime et le débat public. Par conséquent, les détracteurs avertissent que cette surréglementation pourrait criminaliser la désinformation, restreindre la liberté d'expression et imposer des obligations excessives aux plateformes, ce qui risquerait de restreindre le débat public.¹³ En outre, la loi n° 19 de 2020 sur la cybercriminalité continue d'être critiquée pour ses définitions vagues qui ne précisent pas suffisamment l'intention requise pour le téléchargement de contenus illégaux, ce qui pourrait exposer les personnes ayant un faible niveau de culture numérique à des sanctions, créant ainsi une discrimination indirecte à l'égard des utilisateurs marginalisés. De plus, la loi prévoit des garanties limitées en matière d'intérêt public, ce qui pourrait entraver l'activité journalistique et le lancement d'alerte en cas d'application abusive.¹⁴

12. Trésor national « Rapport d'étape du deuxième trimestre sur l'opération Vulindlela » (octobre 2025) <https://www.treasury.gov.za/Q2%20Operation%20Vulindlela%20Progress%20Report.pdf> (consulté le 11 novembre 2024).
13. Nicole Fritz et Justine Limpitlaw « OPINION | Équilibre entre liberté et sécurité : le débat sur la réglementation en ligne exige une surveillance » (2025) <https://www.news24.com/opinions/columnists/opinion-balancing-freedom-and-safety-online-regulation-debate-demands-oversight-20251015-0901> (consulté le 23 novembre 2025).
14. SANEF « Les médias et la loi : la législation qui concerne les journalistes » (2024) <https://presscouncil.org.za/2024/08/28/laws-that-threaten-journalists> (consulté le 21 novembre 2025).

Accès à l'information

La loi sur la promotion de l'accès à l'information (PAIA) reste le principal mécanisme permettant au public d'accéder aux informations détenues par l'État et les organismes publics, mais son respect par les organismes publics n'est pas systématique et le traitement des demandes est souvent lent.¹⁵ La PAIA stipule qu'une demande d'information doit être traitée dans un délai de 30 jours. Cependant, les organismes gouvernementaux demandent souvent des prolongations de ce délai et refusent ensuite l'accès aux informations demandées en appliquant de manière erronée les motifs de refus prévus par la PAIA.¹⁶ L'Autorité de régulation de l'information, habilitée à surveiller et à enquêter sur les plaintes déposées au titre de la PAIA,¹⁷ a constaté une augmentation substantielle des plaintes relatives à la PAIA en 2025, reflétant le non-respect de la loi par les organismes publics et la faible application des obligations en matière d'accès à l'information.¹⁸ À cette fin,

l'Autorité a lancé une nouvelle campagne de promotion d'un programme d'accès à l'information, comprenant un sous-programme destiné à enquêter sur les plaintes relatives à la PAIA.¹⁹

Censure et retrait de

contenu

L'Afrique du Sud ne dispose pas d'un régime légal de retrait clair et publiquement responsable qui équilibre les droits et les obligations des plateformes. En ce qui concerne le livre blanc susmentionné, la société civile a également exprimé sa préoccupation quant au fait que le regroupement de la radiodiffusion et de la sécurité en ligne au sein d'une seule loi, et donc l'encadrement de la sécurité en ligne sous l'angle de la radiodiffusion, confond la réglementation des médias avec la surveillance des plateformes, créant des risques de censure plutôt que de protéger les

15. Archives historiques sud-africaines « Absence de réponse aux demandes PAIA » (2018) https://www.saha.org.za/news/2018/September/failure_to_respond_to_paia_requests.htm (consulté le 21 novembre 2025).
16. Timothy Lloyd, « La transition énergétique juste en Afrique du Sud : approches pour l'accès à l'information et aux connaissances pour les communautés touchées par la transition » (2024) https://climateresilience.africa/wp-content/uploads/2024/06/JET_in-south_africa_v8.pdf (consulté le 20 janvier 2026) ; Daily Maverick « La transparence et la démocratie sont les grandes perdantes alors que la plupart des institutions publiques ignorent sans vergogne les demandes d'informations » (2024) <https://www.dailymaverick.co.za/article/2024-10-01-transparency-democracy-the-losers-with-most-public-institutions-shamelessly-ignoring-requests-for-information/> (consulté le 19 janvier 2026).
17. Autorité de régulation de l'information d'Afrique du Sud « À propos de l'Autorité » <https://info regulator.org.za/> (consulté le 28 octobre 2024).
18. Autorité de régulation de l'information, « Rapport annuel » (2025) <https://info regulator.org.za/wp-content/uploads/2025/11/Information-Regulator-Annual-Report-2025-210mm-x-260mm-1.pdf> (consulté le 23 novembre 2025).
19. Id.

droits.²⁰ En outre, la recrudescence continue de la violence en ligne fondée sur le genre (OGBV) peut être considérée comme une cause d'autocensure pour les femmes journalistes en raison de l'augmentation du nombre de harcèlements et de menaces qu'elles reçoivent en ligne, ce qui aggrave les obstacles existants liés au genre à la participation au débat public et viole leurs droits constitutionnels à l'égalité, à la dignité, à la liberté d'expression et le droit d'être à l'abri de toute forme de violence.²¹

En juillet 2025, la Haute Cour de Gauteng a ordonné à Meta de fermer certains comptes Instagram et canaux WhatsApp qui diffusaient du matériel pédopornographique explicite (CSAM) et de fournir les informations permettant d'identifier les auteurs.²²

À la suite de ce jugement, Meta a confirmé que les comptes qu'elle avait pu identifier avaient été fermés et que les signalements correspondants avaient été transmis au Centre national pour les enfants disparus et exploités.²³ Ce litige, le premier du genre en

Afrique du Sud, a établi la responsabilité juridique des plateformes mondiales opérant dans le pays, tout en conciliant la suppression de contenu et le respect des procédures régulières.

Arrestations et

poursuites

Les statistiques nationales détaillées et consolidées sur les arrestations liées spécifiquement à l'expression en ligne restent limitées dans les rapports publics. Cependant, en janvier 2025, un utilisateur des réseaux sociaux a été inculpé pour des déclarations faites en ligne en vertu de la loi sur la cybercriminalité et des infractions de droit commun de « crimen injuria » et d'incitation, mais l'affaire a ensuite été radiée du rôle pour cause d'enquêtes incomplètes, illustrant comment les arrestations seules peuvent produire des effets dissuasifs même en l'absence de condamnations.²⁴ En outre, le groupe d'au-

20. Cf. note 12 ci-dessus.

21. Sisanda Nkoala « Baloi, clever blacks and magogo : Language as symbolic action in online violence against South African female journalists on X » (2025) <https://link.springer.com/article/10.1007/s43545-025-01069-x> (consulté le 21 novembre 2025).

22. Le ministère des Communications et des Technologies numériques « Le DCDT salue la décision ordonnant à Meta de fermer certains comptes Instagram et canaux WhatsApp diffusant du contenu à caractère sexuel » (2025) <https://www.dcdt.gov.za/media-statements-releases/604-dcdt-welcomes-the-ruling-ordering-meta-to-shut-down-certain-instagram-accounts-and-whatsapp-channels-posting-sexual-content.html> (consulté le 21 novembre 2025).

23. L. Isaacs, « Suite à une décision de justice, Meta accepte de prendre plusieurs mesures pour mettre fin à la distribution de contenus pédopornographiques sur WhatsApp et Instagram en Afrique du Sud », EWN (2025) <https://www.ewn.co.za/2025/07/18/after-court-order-meta-agrees-to-several-steps-to-shut-down-child-porn-distribution-on-whatsapp-instagram-in-sa> (consulté le 16 février 2026).

24. SA News « Une personnalité des réseaux sociaux comparait devant le tribunal » (2025) <https://www.sanews.gov.za/south-africa/social-media-personality-appears-court> . (consulté le 21 novembre 2025).

toodéfense « Operation Dudula » s'est vu interdire par la Haute Cour de Johannesburg de diffuser des discours de haine et d'incitation à la violence en ligne, après que la Cour eut reconnu qu'il utilisait régulièrement les espaces en ligne pour inciter à la violence et encourager des actes illégaux à l'encontre de ressortissants étrangers.²⁵

Désinformation sexiste

En Afrique du Sud, la désinformation sexiste cible de manière disproportionnée les femmes, les personnalités politiques, les journalistes et les défenseurs des droits humains, par le biais d'attaques en ligne.²⁶ Une étude récente sur les tweets visant des journalistes sud-africaines a révélé comment des insultes sexistes et racistes sont utilisées pour saper leur crédibilité et les exclure du débat public.²⁷

Ces attaques en ligne se traduisent souvent par une peur et une autocensure dans la vie réelle, et de nombreuses femmes déclarent

se retirer des réseaux sociaux, réduire leur présence numérique ou s'abstenir d'exprimer leurs opinions pour éviter les abus.²⁸ Malgré l'ampleur des abus, les plateformes et les autorités continuent d'offrir peu de protection, ce qui met en évidence des lacunes en matière de responsabilité tant au niveau de la gouvernance des plateformes que de l'application par l'État des mesures de sécurité numérique pour les femmes.²⁹

Protection des données

et cyber sécurité

En 2025, l'Autorité de régulation de l'information a lancé un nouveau système électronique permettant de signaler toute atteinte à la sécurité des données personnelles, dans le cadre d'un effort continu visant à améliorer la surveillance des incidents de sécurité affectant les données personnelles.³⁰ Une augmentation de 40 % des violations de don-

25. Power Law Africa « Kopanang Against Xenophobia & Others v Operation Dudula & Others » (2025) <https://powerlaw.africa/2025/11/04/kopanang-against-xenophobia-others-v-operation-dudula-others/> (consulté le 21 novembre 2025).

26. David Maas « En Afrique du Sud, les femmes journalistes sont régulièrement prises pour cible en ligne et en toute impunité, selon une nouvelle étude » (2025) <https://ijnnet.org/en/story/south-africa-women-journalists-are-targeted-online-routinely-and-impunity-new-research-finds> (consulté le 21 novembre 2025).

27. Id.

28. SAHRC « Avis : La violence sexiste en un clic : même en ligne, la misogynie est inacceptable » (2023) <https://www.sahrc.org.za/index.php/sahrc-media/opinion-pieces/item/3499-opinion-gbv-at-the-click-of-a-button-even-online-misogyny-is-out-of-line> (consulté le 21 novembre 2025).

29. Id.

nées a été signalée en 2025.³¹ Une violation de données notable en 2025 a concerné une grande agence immobilière, qui a subi une intrusion non autorisée dans sa base de données clients, comprenant des noms, des numéros d'identité, des adresses physiques et des coordonnées.³² De plus, au niveau international, l'Afrique du Sud n'a pas encore ratifié la Convention de l'Union africaine sur le cyber sécurité et la protection des données à caractère personnel. Il en résulte un alignement régional limité sur les normes de protection des données, ainsi qu'une coopération transfrontalière et une application du cyber sécurité faibles.

Identités numériques

Malgré les indications données l'année dernière par le ministère de l'Intérieur selon lesquelles le projet de loi sur l'identification et l'enregistrement nationaux serait soumis au Conseil des ministres au cours de l'exer-

cice financier 2024/25, aucune avancée n'a été enregistrée à ce sujet.

Cependant, l'Afrique du Sud a fait des progrès notables dans son cheminement vers l'introduction des identités numériques grâce à sa Feuille de route pour la transformation numérique du gouvernement.³³ Cette feuille de route, qui s'inscrit dans le cadre de la phase II de l'opération Vulindlela mentionnée ci-dessus, vise à réformer l'infrastructure publique numérique selon quatre axes principaux: l'identité numérique, l'échange de données, les paiements numériques et les services numériques.³⁴ En 2025, la phase pilote de l'axe « échange de données » a été lancée via MzansiXchange, une initiative nationale d'échange de données visant à soutenir une planification, une élaboration des politiques, un reporting et une prestation de services efficaces.³⁵

Dans le cadre de cette phase pilote, plusieurs groupes de travail ont été mis en place, notamment un groupe de travail sur les aspects juridiques et de gouvernance qui, entre au-

30. Autorité de régulation de l'information « Communiqué de presse : l'Autorité de régulation lance une plateforme de signalement en ligne pour les failles de sécurité » (2025) <https://info regulator.org.za/wp-content/uploads/2025/04/MEDIA-STATEMENT-INVITATION-TO-REPORT-SECURITY-COMPROMISES-THROUGH-THE-eSERVICES-PORTAL-.pdf> (consulté le 23 novembre 2025).

31. Corbado, « Les 10 plus importantes fuites de données en Afrique du Sud [2025] » (2025) <https://www.corbado.com/blog/data-breaches-south-africa> (consulté le 23 novembre 2025).

32. Id.

33. My Mzansi « Feuille de route de l'Afrique du Sud pour la transformation numérique du gouvernement » (2025) https://www.gov.za/sites/default/files/gcis_document/202505/south-africas-roadmap-digital-transformation-government.pdf (consulté le 25 novembre 2025).

34. Ibid., pages 4-5.

35. MzansiXchange, « Qu'est-ce que MzansiXchange ? » (2025) <https://mzansixchange.treasury.gov.za/about/> (con-

tres, vise à garantir la sécurité de l'échange d'informations personnelles et sensibles.³⁶ Si cette initiative vise à faciliter l'accès aux services, sans une protection renforcée des données et des droits de l'homme, le passage à l'identité numérique et à d'autres infrastructures publiques numériques risque d'aggraver les inégalités et d'amplifier les risques liés à la vie privée.

Vie privée et surveillance

Cadres juridiques

Le projet de loi portant modification des lois générales sur le renseignement (GILAB) a été adopté par le Conseil national des provinces au début de l'année 2024 et a finalement été promulgué par le président le 28 mars 2025.³⁷ La loi vise à modifier plusieurs des lois sud-africaines existantes en matière de renseignement afin de moderniser et de renforcer le cadre de renseignement du pays. Malgré

des modifications substantielles apportées à la suite du processus de consultation publique, les observateurs restent préoccupés par de nombreux aspects de la loi, notamment les mécanismes de contrôle, l'étendue des pouvoirs d'intervention et les garanties accordées aux journalistes et aux avocats.³⁸

En outre, la loi n'est pas encore en vigueur en raison de la nécessité d'aligner les réglementations et directives actuelles sur celle-ci.³⁹

Le 25 juillet 2025, la Cour constitutionnelle a rendu son arrêt dans l'affaire Président de la République d'Afrique du Sud c. Président de l'Assemblée nationale et autres.⁴⁰ Dans cette affaire, la Cour a ordonné que, dans l'attente d'une nouvelle législation, la loi sur la réglementation de l'interception des communications et la fourniture d'informations liées aux communications (RICA) soit réputée inclure des dispositions exigeant la nomination de juges désignés par le ministre sur proposition du président de la Cour suprême, que les demandes de surveillance concernant des journalistes ou des avocats doivent révéler leur

sulté le 26 novembre 2025).

36. MzansiXchange, « Les équipes chargées de mener le projet pilote » (2025) <https://mzansixchange.treasury.gov.za/pilot/> (consulté le 21 janvier 2026).
37. Le président Ramaphosa approuve le projet de loi portant modification de la loi générale sur les services de renseignement (28 mars 2025) <https://www.thepresidency.gov.za/president-ramaphosa-assents-general-intelligence-laws-amendment-bill> (consulté le 19 novembre 2025).
38. Conseil de la presse « La loi portant modification de la loi générale sur les services de renseignement a été adoptée ; elle reste toutefois « profondément imparfaite » » (29 mars 2025) <https://presscouncil.org.za/2025/03/29/general-intelligence-law-amendment-act-adopted-still-deeply-flawed/> (consulté le 23 novembre 2025).
39. Ministère de la Présidence « Question avec demande de réponse orale – Numéro de question : 538 » (2025) https://www.parliament.gov.za/storage/app/media/Docs/exe_rq_na/01pv5mf2e6kzxbq55bbivjny2sclj4qg.pdf (consulté le 25 novembre 2025).
40. [2025] ZACC 12 ; 2025 (9) BCLR 994 (CC) (Président c. Président de l'Assemblée nationale) <https://www.saflii.org/za/cases/ZACC/2025/12.html> (consulté le 20 novembre 2025).

L'IA et les médias

En novembre 2025, la Commission de la concurrence a publié son rapport final dans le cadre de son enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques (MDPMI), la première du genre en Afrique du Sud à examiner l'impact des plateformes numériques et de l'IA sur la viabilité des médias d'information à travers un cadre de droit de la concurrence.⁵³ Le rapport final de la Commission de la concurrence a révélé que les chatbots basés sur l'IA ont un impact significatif sur les médias d'information sud-africains, car ils s'appuient sur le journalisme local pour leur apprentissage, mais ne génèrent que très peu de trafic ou de valeur pour les éditeurs qui ont produit ce contenu.⁵⁴ Le rapport a également constaté que les grands médias commencent à se désengager des robots d'indexation basés sur l'IA, mais que la plupart des petits médias restent vulnérables en raison d'un manque de ressources. Cela crée des déséquilibres de négociation qui

favorisent les éditeurs mondiaux ayant conclu des accords de contenu et marginalisent les médias sud-africains.⁵⁵ Pour remédier à ces problèmes, la Commission propose de donner aux éditeurs locaux les moyens d'agir grâce à des mécanismes de désengagement plus clairs, à des formations périodiques et à un soutien technique, tout en encourageant les entreprises d'IA à étendre les nouveaux modèles de rémunération aux médias sud-africains.⁵⁶ Si les plateformes ne se conforment pas à ces recommandations, la Commission de la concurrence pourra saisir le Tribunal de la concurrence pour faire appliquer ces mesures.⁵⁷

41. Commission de la concurrence « Communiqué de presse : Publication du rapport final de l'enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques » (13 novembre 2025) <https://www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2025/11/MDPMI-Releases-Final-Report-13-November-2025-2.pdf> (consulté le 23 novembre 2025).
42. Commission de la concurrence, « Enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques » (2025) https://www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2025/11/CC_MDPMI-Final-Report_Non-Confidential-1.pdf, p. 95.
43. Id.
44. Commission de la concurrence, « Enquête sur le marché des médias et des plateformes numériques » (2025) https://www.compcom.co.za/wp-content/uploads/2025/11/CC_MDPMI-Final-Report_Non-Confidential-1.pdf, page 96.
45. Loi n° 89 de 1998 sur la concurrence, article 50.

Autres technologies

émergentes

Parmi les autres innovations figure le développement du premier robot pédagogique alimenté par l'IA (IRIS) en Afrique du Sud, conçu pour maîtriser toutes les matières de la maternelle au niveau tertiaire dans les 11 langues officielles.⁵⁸

IRIS a été développée par un innovateur privé, qui s'était engagé à introduire IRIS dans les salles de classe d'ici octobre 2025.⁵⁹ Bien que cet objectif n'ait pas été atteint, le ministre des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation a salué le développement d'IRIS, soulignant sa capacité à « améliorer l'éducation dans le pays en permettant aux apprenants d'atteindre leur plein potentiel ». ⁶⁰

Inclusion numérique

Personnes handicapées

En août 2025, le vice-ministre des Scienc-

es, de la Technologie et de l'Innovation a lancé une suite de technologies d'assistance développées localement afin d'améliorer l'accessibilité et l'inclusion des personnes handicapées, y compris les élèves des écoles spécialisées.⁶¹ Parmi ces technologies d'assistance figurent l'interprétation vidéo à distance, la traduction en langue des signes, l'audiodescription et les interfaces portables pour smartphones.

Adoption de lois

spécifiques à l'utilisation

d'Internet par les

enfants

Bien que l'Afrique du Sud ne dispose d'aucune loi traitant spécifiquement de la sécurité des enfants en ligne, le Livre blanc sur les services de médias audio et audiovisuels et la sécurité en ligne, évoqué plus haut, propose un cadre visant à combler cette lacune. Ce Livre blanc définit des obligations réglementaires pour les plateformes en ligne et les

46. Ministère des Sciences, de la Technologie et de l'Innovation « La vice-ministre Gina lance le premier robot d'enseignement doté d'IA en Afrique du Sud » (20 août 2025) <https://www.dsti.gov.za/index.php/media-room/latest-news/4747-deputy-minister-gina-launches-south-africa-s-first-ai-teaching-robot> (consulté le 23 novembre 2025).

47. Id.

48. Id.

49. Gouvernement sud-africain « La vice-ministre Nomalungelo Gina s'exprime sur les innovations visant à aider les personnes handicapées en Afrique du Sud » (5 août 2025) <https://www.gov.za/news/media-statements/deputy-minister-nomalungelo-gina-innovations-assist-people-disabilities-south> (consulté le 23 novembre 2025).

services de streaming, notamment des mesures visant à protéger les enfants contre les contenus préjudiciables, à mettre en place des mesures de protection adaptées à l'âge des utilisateurs et à instaurer des mécanismes de signalement. Indépendamment d'autres préoccupations, la société civile a salué l'accent mis par le Livre blanc sur la sécurité des enfants.⁶²

Le Fonds pour le service

universel et l'accès

L'Agence sud-africaine du service universel et de l'accès (USAASA) s'est vu allouer 268 millions de rands, soit environ 16 millions de dollars, pour son fonctionnement, et le Fonds pour le service universel et l'accès (USAF) s'est vu allouer 173 millions de rands, soit environ 10,3 millions de dollars, pour l'exercice financier 2025/26.⁶³ Si ces allocations reflètent un engagement politique continu, leur ampleur reste insuffisante pour réduire de manière significative la fracture numérique en Afrique du Sud, en particulier dans les zones rurales et mal desservies. Selon son

plan de performance annuel 2025-2026, l'USAF consacrerait ses fonds à l'extension de la connectivité haut débit dans les écoles, les cliniques et les centres communautaires ruraux, parallèlement à des initiatives Wi-Fi localisées dans les provinces mal desservies.⁶⁴

Lors des débats parlementaires, le ministre des Communications et des Technologies numériques a déclaré que des défaillances de gouvernance et une mauvaise gestion financière persistaient au sein de ces entités, ce qui a conduit à l'ouverture d'une enquête sur les irrégularités de gouvernance au sein de l'USAA en 2025. Cela a conduit à la récente nomination d'un nouveau conseil d'administration par intérim afin de renforcer l'institution et de rétablir sa crédibilité.⁶⁵ Ces défis persistants en matière de gouvernance et de gestion financière ont encore retardé la mise en œuvre et affaibli les capacités institutionnelles, compromettant ainsi les obligations de l'État au titre du principe 37 de la Déclaration de la CADHP.⁶⁶ Ces contraintes affectent de manière disproportionnée les communautés marginalisées, notamment les élèves des zones rurales et les ménages à faibles revenus, limitant ainsi les progrès vers une inclusion numérique équitable.

50. Voir note 3 ci-dessus.

51. Gouvernement sud-africain, « Le ministre Solly Malatsi : vote budgétaire 2025/25 du ministère des Communications et des Technologies numériques » (2025) <https://www.gov.za/news/speeches/minister-solly-malatsi-communications-and-digital-technologies-dept-budget-vote> (consulté le 26 novembre 2025).

52. USAF « Plan de performance annuel du Fonds pour le service universel et l'accès : 2025/26 » https://static.pmg.org.za/USAF_APP_31_Jan_2025__5.pdf.SIGNED.pdf à la page 13 (consulté le 23 novembre 2025).

53. Groupe de suivi parlementaire « Environnement budgétaire du DCDT et point sur ses entités » (19 novembre 2025) <https://pmg.org.za/committee-meeting/42084/> (consulté le 26 novembre 2025).

54. IT Web « Le conseil d'administration de l'USAASA s'amenuise suite à la démission de quatre membres » (2025) <https://www.itweb.co.za/article/usaasa-board-shrinks-as-four-members-resign/VgZeyqJLODP7djX9> (consulté le 19 janvier 2026).

Conclusion

Si l'année 2025 a vu l'indice global de l'Afrique du Sud passer de 43 en 2024 à 47 grâce à des avancées notables en matière de droits numériques et d'inclusion en Afrique du Sud, des lacunes importantes persistent. Pour relever ces défis, une collaboration soutenue entre le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les médias est nécessaire. Une approche coordonnée et

fondée sur les droits est essentielle pour réduire la fracture numérique et garantir une inclusion numérique significative. En outre, la mauvaise gestion financière et l'absence d'organismes de contrôle potentiels menacent l'efficacité des institutions chargées de défendre et de promouvoir les droits numériques. Les recommandations ci-dessous présentent les actions prioritaires

Recommandations

Le gouvernement devrait :



- Élargir l'accès équitable et abordable à Internet et renforcer l'inclusion numérique en donnant la priorité aux communautés disposant d'une connectivité limitée et en investissant dans des programmes nationaux d'alphabétisation numérique.
- Afin de garantir l'accès universel aux services TIC et à l'information pour les communautés marginalisées, l'Agence pour le service universel et l'accès devrait assurer une communication transparente sur son mandat, son financement et ses performances.
- L'Agence pour le service universel et l'accès devrait aligner davantage son rôle sur les initiatives plus larges d'inclusion numérique à l'horizon 2025, telles que South Africa Connect, la politique nationale en matière d'IA et les recommandations du groupe de travail sur la transformation numérique du B20 concernant la connectivité, l'alphabétisation et les infrastructures publiques numériques.
- Renforcer la protection de la liberté d'expression, de la vie privée et de l'accès à l'information en veillant à ce que des lois telles que la POPIA et la PAIA soient effectivement mises en œuvre et appliquées. En particulier, des sanctions administratives et financières plus sévères devraient être prévues en cas de retards injustifiés ou de refus de répondre aux demandes au titre de la PAIA. En outre, la surveillance des pratiques de surveillance devrait être améliorée, et les ressources financières et humaines de l'Autorité de régulation de l'information devraient être augmentées afin de soutenir une application rigoureuse de la loi et des réponses rapides aux violations de données.
- Lutter contre l'OGBV et renforcer les capacités du secteur judiciaire par le biais de campagnes de sensibilisation du public, de mécanismes de signalement améliorés et de recours juridiques renforcés afin de garantir que les entreprises de réseaux sociaux soient tenues responsables, grâce à des orientations réglementaires claires, des mécanismes de corégulation et un contrôle judiciaire efficace des préjudices causés sur leurs plateformes.

Les médias devraient :



- Protéger les journalistes en ligne en mettant en œuvre des politiques et des formations visant à protéger le personnel, en particulier les femmes et les journalistes spécialisés dans les droits de l'homme, contre le harcèlement en ligne.
- Établir des normes pour vérifier les contenus, lutter contre la désinformation et les fausses informations, et surveiller les abus en ligne sans porter atteinte à la vie privée.
- Renforcer l'accès à l'information et aider les journalistes à utiliser la PAIA à des fins de reportage, en particulier contre les institutions publiques qui ne respectent pas les délais imposés par la PAIA pour des reportages d'intérêt public précis et opportuns.

Le secteur privé devrait :



- Investir dans des partenariats public-privé afin d'en renforcer les infrastructures et de permettre aux initiatives gouvernementales de lutter contre la fracture numérique en proposant des forfaits de données abordables qui contribueront à réduire les disparités en matière d'accès à Internet.
- Protéger les droits individuels en matière de données en se conformant à la POPIA et à la PAIA, et en investissant dans des mesures de prévention en matière de cybersécurité.

Les organisations de la société civile devraient :



- Continuer à demander des comptes au gouvernement quant aux engagements et aux résultats qu'il s'est fixés, tout en trouvant des moyens appropriés de collaborer avec lui et les autres parties prenantes afin de promouvoir la culture numérique et l'accès à Internet pour tous.
- Continuer à participer activement aux processus législatifs et autres processus gouvernementaux.







L'indice Score

Afrique du Sud, 2025

1 = Totalement non conforme; 2 = Légèrement conforme; 3 = Modérément conforme;
4 = Considérablement conforme; 5 = Entièrement conforme

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Coupures d'Internet	P38(2)			L'Afrique du Sud n'a connu aucune coupure délibérée d'Internet en 2025
Absence de lois, de politiques et d'autres mesures visant à promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37			Bien que des lois et des politiques existent pour promouvoir l'accès à Internet, d'importantes inégalités persistent. Le gouvernement a pris des mesures pour y remédier, mais les progrès ont été lents.
Criminalisation des fausses informations	P22(2)			Il existe un risque que les organismes de régulation tentent de criminaliser la désinformation et la fausse information de manière trop large, ce qui restreindrait indûment la liberté d'expression, en particulier si le projet de livre blanc sur les services de médias audio et audiovisuels et la sécurité en ligne est adopté tel quel

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2024 Score	2025 Justification
Législation sur la sédition	P22(2)			Il n'existe pas de lois sur la sédition en Afrique du Sud, et le gouvernement n'a pris aucune mesure contre de tels actes.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) et (2)			On observe une tendance croissante au harcèlement en ligne à l'encontre des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, en particulier les femmes.
Législation sur la protection des données.	P42			Une législation solide en matière de protection des données est en vigueur, et des progrès ont été réalisés dans son application.
Les États interviennent et exigent la suppression de contenus en ligne par les intermédiaires du web	P38 et P39(4)			Rien n'indique une ingérence injustifiée de l'État auprès des intermédiaires du web.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41			La récente législation sud-africaine en matière de surveillance n'est pas encore entrée en vigueur, et des inquiétudes persistent quant à sa portée, son application et son impact sur la vie privée.
Manque de proactivité du gouvernement dans	P29(3)			Les efforts du gouvernement visant à étendre la diffusion de l'information par le biais des technologies numériques dans les

Indicateurs	ACHPR Principe	2024 Score	2025 Score	2025 Justification
la divulgation et la diffusion d'informations sur les technologies numériques				zones rurales se sont intensifiés.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)			Des progrès positifs, bien que lents, ont été enregistrés en matière d'élaboration de politiques en 2025.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur des enfants visant à promouvoir leur sécurité numérique et la protection de leur vie privée en ligne	P39(6)			Des avancées positives ont été observées de la part du gouvernement dans l'élaboration de lois relatives à la sécurité numérique des enfants.
Inclusion numérique	P37(3)			Le gouvernement a fait des progrès significatifs en matière d'inclusion numérique
TOTAL (sur 60)	2024: 43	<p>2025</p> <p>47</p>		



374 Borno Way, Yaba 101245, Lagos, Nigeria.
www.paradigmhq.org